

# MAIS QUI A ÉCRIT LES PROGRAMMES D'EPS ?

La lecture des « Questions à Valéry Debuchy » dans la revue EPS du mois de septembre nous interpelle, car aucune idée forte sur l'EPS ne s'en dégage et l'article chute sur l'idée d'un « deuil des compétences attendues »...

## Les programmes, c'est pas nous !...

Pour la première fois (il y a beaucoup de premières fois dans l'histoire récente des programmes d'EPS), il va falloir mener une enquête digne des meilleurs thrillers, pour savoir qui a écrit les programmes pour notre discipline. L'inspection générale, par la voix de sa doyenne, vient de nous révéler que « ce n'est pas l'inspection générale qui a écrit les nouveaux programmes d'EPS » (P 10 Revue EPS n°372).

Rappelons rapidement quelques faits. L'an dernier, lors de la commission spécialisée préparatoire au conseil supérieur de l'éducation qui étudie les textes officiels de l'éducation nationale, le président du CSP, sous pression du SNEP qui demandait qui avait bien pu écrire des programmes aussi mauvais, rétorquait que l'écriture avait été confiée « aux experts reconnus » de l'EPS. Nous avons eu par la suite l'information par le ministère que l'IG avait, pendant l'été 2015, rédigé les nouveaux programmes.

Cette affirmation n'a pas été contredite pendant plus d'une année. Aujourd'hui une chose est sûre : entre le CSP, la Dgesco, l'IG, il y en a au moins un qui ment... Peut-être maintenant chacun va-t-il se re-filer, comme on dit, la patate chaude.

## Mais ils sont très très bien

Donc des experts reconnus, mais totalement inconnus (rappelons qu'il n'y a aucun spécialiste de l'EPS au conseil supérieur des programmes), ont écrit de mauvais programmes, que l'IG va pourtant défendre point par point tout au long de l'article...

Nous pourrions faire une analyse de texte et répondre quasiment à chaque phrase écrite dans la revue, car on y trouve de tout, y compris la justification d'un « mode d'ordonnement » des APSA (autrement dit une classification) en fonction des enjeux éducatifs : ce sont les champs d'apprentissages, relookage sémantique des compétences propres. Quand on pense à l'énergie déployée par d'autres membres de l'institution pour expliquer depuis 2008 que les « CP » ne sont pas une classification...

## Un point d'accord tout de même...

Et oui, nous sommes à peu près en désaccord sur tout, sauf sur un point et pas des moindres : la critique du socle de Fillon « dont nous souffrons encore aujourd'hui » (P 14). Il aura fallu 10 ans à l'institution pédagogique pour admettre officiellement que le socle de 2005 était néfaste. Dommage que depuis cette époque nous n'ayons pu nous accorder pour travailler ensemble sur une autre conception...

La bascule s'opère aujourd'hui pour vanter le nouveau socle. Nous ne résistons pas au plaisir de rappeler 2 choses : le SNEP a été le seul à se battre pour faire entrer les savoirs et compétences acquises dans le champ de la culture physique et sportive dans les « fondamentaux ». La reconnaissance aujourd'hui de l'amélioration constituée par le nouveau socle, est aussi la reconnaissance de notre travail...

Et puisque le socle est devenu cet objet miracle, citons-en au moins deux extraits :

**Domaine 1** : « Il (l'élève) s'exprime par les activités, physiques, sportives ou artistiques, impliquant le corps. Il apprend ainsi le contrôle et la maîtrise de soi »

**Domaine 5** : « Il connaît les contraintes et les libertés qui s'exercent dans le cadre des activités physiques et sportives ou artistiques, personnelles et collectives. Il sait en tirer parti et gère son activité physique et sa production ou sa performance artistiques, pour les améliorer, progresser et se perfectionner. Il cherche et utilise des techniques pertinentes, il construit des stratégies pour réaliser une performance sportive. Dans le cadre d'activités et de projets collectifs, il prend sa place dans le groupe, en étant attentif aux autres pour coopérer ou s'affronter dans un cadre réglementé. »

L'objectif est clairement défini ! Rappelons au moins ça, en tête de chaque projet d'établissement. ■

## L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL PUBLIC : future espèce en voie de disparition ?

Dans les propositions de la droite, pour les présidentielles, figure la disparition de l'enseignement professionnel public (EPP) tel qu'il existe aujourd'hui ! En effet, F. Fillon propose de : « mieux préparer les jeunes à un métier correspondant aux bassins d'emploi en donnant aux régions, plutôt qu'aux rectorats, la responsabilité de l'enseignement professionnel et la possibilité d'adaptations régionales aux diplômes. Mobiliser tout le pays en faveur de l'apprentissage à 15 ans et redéployer les fonds destinés aux emplois aidés vers les aides aux entreprises, pour favoriser l'embauche d'apprentis et pour augmenter leurs rémunérations »...

Les adaptations régionales, pour les diplômes nationaux, compteraient pour 20% du diplôme !

Tous les CFA seraient regroupés avec l'enseignement professionnel sous « statut scolaire » et bien sûr, tout passerait par l'apprentissage !

Aucun argumentaire sérieux et étayé ne peut justifier ce type de mesure si ce n'est la volonté de « privatiser » la formation professionnelle. Le financement du développement de l'apprentissage

se ferait par le transfert des fonds des emplois aidés et ceux de la formation professionnelle (donc au détriment des salariés).

De plus, toutes les statistiques prouvent que les résultats de l'EPP aux diplômes sont meilleurs. Rappelons tout de même que près d'un tiers des apprentis rompt ou voit son contrat rompu avant terme.

Quid des élèves sortis du système scolaire classique vers l'apprentissage dès 15 ans, pour des formations « maison » selon les régions et le bassin d'emploi ?

Et que deviendraient les presque 4 000 collègues, rien qu'en EPS, qui travaillent dans la voie professionnelle ? Seraient-ils territorialisés ? Détachés ? Privatisés comme à la poste ou à France Télécom ?

Ces propositions créent un réel danger pour l'enseignement professionnel public. À nous d'agir pour qu'elles ne se mettent pas en place. ■

didier.sablic@snepsu.net